

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

*Présentation des faits
saillants du rapport
financier et du rapport
de l'auditeur
indépendant pour
l'année
financière 2023*



Chère Charlerivaine,
Cher Charlerivain,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2024, la mairesse a présenté les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Ce rapport traite des orientations générales du budget de l'année 2023, des états financiers de l'année 2023, des investissements réalisés et du rapport du vérificateur.

Le rapport du vérificateur

Les états financiers de l'année 2023 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA inc. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante:

“À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



En 2023, des projets totalisant 3,6 M \$ inscrits dans le Plan triennal d'immobilisation adopté par le conseil ont été réalisés. Le plus important projet, la réfection du 4e rang Nord au montant de 1 700 000 \$ a été complété en novembre 2023. Ces travaux bénéficiaient d'une subvention dans le Programme d'aide à la voirie locale couvrant 75% des coûts, soit environ 1,2 M \$. La subvention étant versée sur 10 ans, la municipalité a financé ces travaux par règlement d'emprunt. Le service de la dette de la portion de 25% à la charge de la municipalité est taxée à l'ensemble à compter de 2024.

Le projet de remplacement de l'aqueduc du 3e rang Nord au montant de 900 000 \$ a également été complété et les coûts imputés aux sommes provenant de l'enveloppe accordée à la municipalité dans le cadre de la taxe d'essence du Québec (TECQ).

La réfection de la patinoire, la démarche de planification de la zone blanche et l'aménagement du parc de la rue de l'Église sont également été complétés ou ont débuté en 2023. Un montant de 125 000 \$ a été obtenu pour la réfection de la patinoire.

La municipalité a également fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour les travaux publics au coût de 70 000 \$. De plus, certains contrats ont été repris en régie par la municipalité. L'entretien de la patinoire et l'entretien paysager des parcs et espaces verts a nécessité l'achat d'un tracteur, d'un tracteur à gazon, d'une tondeuse et de deux taille bordures. La reprise des contrats permet de rehausser le niveau de service et financer le salaire d'un employé manœuvre aux travaux publics.

Les sommes nécessaires au paiement des achats non-subventionnés ou financés par emprunt proviennent des surplus ou de fonds affectés limitant ainsi l'impact sur le taux de taxation.

Les revenus de fonctionnement (non-consolidés) aux états financiers totalisent 3 649 403 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 3 880 062 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 279 779 \$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2023 se chiffre à 1 431 601 \$. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 592 273 \$. Au 31 décembre 2024, l'endettement net à long terme de l'administration municipale est de 1 229 666 \$.



Projet	Coût	Subvention	Surplus	Emprunt	Partenaire
Voirie					
Réfection 4 ^e rang Nord	1 621 817 \$	1 185 000 \$		1 621 817 \$	
Ponceaux 3 ^e et 4 ^e rang sud	528 000 \$	130 287 \$	310 213 \$		87 500 \$ *
Chemin station épuration	70 900 \$		28 360 \$		42 540 \$ **
Resurfçage 4 ^e rang Sud	10 322 \$	10 322 \$			
Bâtiments					
Projets PRABAM (chauffages et climatisation CML, SIC, HV)	115 037 \$	112 946 \$	2 091 \$		
Hôtel de ville	21 510 \$		21 510 \$		
Véhicules et équipements					
Camion travaux publics	70 000 \$		70 000 \$		
Camion électrique	34 567 \$	16 535 \$	18 032 \$		
Tracteur	67 049 \$		67 049 \$		
Tracteur à gazon	22 928 \$		22 928 \$		
Projets					
Monument aux Patriotes	50 050 \$		50 050 \$		
Muret bureau municipal/Phase II	22 362 \$	18 616 \$	3 746 \$		
Caserne	310 322 \$	310 322 \$			
Station épuration	124 771 \$	100 000 \$	24 771 \$		
Aqueduc 3 ^e rang Nord	891 943 \$	891 943 \$			
TOTAL	3 961 578 \$	2 775 971 \$	1 055 567 \$	1 621 817 \$	130 040 \$

*50% facturé à Sainte-Marie-Madeleine

**60% facturé à Saint-Marc-sur-Richelieu

Le montant de 310 322 \$ pour les services professionnels (architecture et ingénierie) pour la caserne sont admissibles à un remboursement par la subvention PRACIM. Ils sont actuellement financés à même les surplus.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont augmenté en raison des besoins opérationnels afin de répondre aux orientations du conseil. Un poste de manœuvre a été ajouté aux travaux publics. Une restructuration a permis de créer un poste de greffière-trésorière sans ajout de ressource. Les budgets de fonctionnement par service ont également été revus en fonction des augmentations de certains coûts (carburants, matériaux, etc).

Malgré les nombreux projets, la santé financière de la municipalité est excellente grâce à une gestion rigoureuse de l'administration et l'année 2023 se termine avec un surplus de **279 779 \$** provenant des droits de mutation et des intérêts sur placements.

